

Commune de Saïx
Département du Tarn
Arrondissement de CASTRES

ARRÊTÉ DU MAIRE

Arrêté N° A 2026-010

INTERDICTION D'UTILISATION DES TERRAINS DE SPORT

Le Maire de la Commune de SAÏX

- Vu l'article L 2211-1, L 2212-1 et suivants du Code Général des collectivités territoriales,
- Vu les conditions météorologiques,
- Vu l'état des terrains,

- A R R Ê T E -

Article 1^{er} : A compter du mercredi 11 février 2026 à 12h00, l'utilisation de tous les terrains de sports (honneur et entraînements et terrains de tennis) du complexe du Lévézou – Elie Castelle – route de Sémalens, ainsi que du terrain de rugby Stade Bruno Cartier – Allée de Boussac, est interdite jusqu'à lundi 16 février 2026, 12h.

Article 2° : Cette interdiction concerne les entraînements et les matchs.

Article 3° : Le Directeur Général des Services et le responsable des Services Techniques sont chargés, chacun en ce qui le concerne, de l'exécution du présent arrêté dont une ampliation sera adressée à Monsieur le Sous-Préfet de Castres.

Fait à Saïx, le 11 février 2026

Pour le Maire,
L'adjoint au maire,

Gilles DEFOULOUNOUX



Date d'affichage : 11/02/2026

Envoyé en préfecture le 11/02/2026

Reçu en préfecture le 11/02/2026

Publié le



ID : 081-218102739-20260211-A2026_010-AR

